

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 décembre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 décembre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire savoir que la République populaire de Chine a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre 2013. Un récapitulatif des travaux que ce dernier a menés a été établi sous ma direction à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Liu Jieyi



**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la Chine (novembre 2013)**

Introduction

Sous la présidence de la Chine, le Conseil de sécurité a tenu 17 séances publiques et 13 consultations privées afin d'examiner un certain nombre de questions concernant l'Afrique (Guinée-Bissau, Libye, Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Somalie/Érythrée, Soudan et Soudan du Sud); le Moyen-Orient (La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, Iraq, Liban, République arabe syrienne, Yémen); et l'Europe (la situation en Bosnie-Herzégovine), ainsi que les travaux des comités des sanctions concernés. Le Conseil a adopté quatre résolutions, publié deux déclarations du Président et fait huit déclarations à la presse. En sa qualité de Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Liu Jieyi, a présenté le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Il s'est également exprimé en sa qualité de Président du Conseil lors de la réunion commémorative qui s'est tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Les membres du Conseil ont en outre tenu leur déjeuner mensuel avec le Secrétaire général et participé, les 21 et 22 novembre, à l'« atelier finlandais » à l'occasion duquel ils ont fait bénéficier les membres nouvellement élus de leur expérience au Conseil.

Afrique

Afrique centrale

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et sur les zones où sévissait l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le rapport a été présenté par Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. L'Ambassadeur Francisco Caetano Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission pour la coopération en matière de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine, Directeur du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme et Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, qui participait également à la réunion, a fait part au Conseil des activités de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. M. Moussa a exprimé la préoccupation que lui inspiraient l'accroissement de l'instabilité en République centrafricaine et les activités de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Représentant spécial a déclaré qu'en République centrafricaine, l'augmentation récente des violences confessionnelles était particulièrement

alarmante et qu'il était urgent de régler cette crise avant qu'elle n'échappe à tout contrôle. Si, en République démocratique du Congo, la défaite du Mouvement rebelle du 23 mars (M23) représentait une victoire, plusieurs autres groupes rebelles continuaient de menacer les populations locales. Selon M Moussa, les opérations militaires menées par l'Union africaine avaient malmené l'Armée de résistance du Seigneur et l'avaient réduite à avoir recours à des tactiques de survie. Ce groupe restait cependant une menace sérieuse et imprévisible. Le Bureau régional collaborerait étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur la question de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée.

M. Madeira a déclaré que la Force régionale d'intervention de l'Union africaine avait terminé sa première phase d'opérations contre la LRA en République centrafricaine mais qu'elle se heurtait à des difficultés d'ordre logistique. L'offensive continuait et la Force ne comptait pas relâcher sa pression militaire avant d'avoir obtenu la reddition ou le retrait du terrain de Joseph Kony et de ses principaux chefs militaires. M. Madeira a souligné que pour éliminer la LRA, il convenait de maintenir la dynamique actuelle en assurant le financement et l'appui logistique appropriés.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'instabilité et la violence qui régnaient en République centrafricaine et ont demandé que des efforts conjoints soient faits pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays. Ils ont également condamné les atrocités commises par l'Armée de résistance du Seigneur et appelé à l'élimination totale de la menace que représentait ce groupe. Ils ont exprimé leur soutien à la lutte que menait la Force régionale d'intervention de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur et demandé qu'une aide logistique et financière lui soit apportée afin de la rendre complètement opérationnelle. Certains membres ont également demandé au BRENAC d'assurer la coordination avec les pays de la région et les organisations régionales et sous-régionales s'agissant de la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée perpétrés dans le golfe de Guinée, ainsi que des autres crimes transfrontaliers.

Le 25 novembre, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2013/18) relative à l'Armée de résistance du Seigneur. Il a de nouveau condamné avec énergie les exactions, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ainsi que les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qu'elle commettait. Le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il appuyait vigoureusement l'initiative de coopération régionale contre la LRA menée sous l'égide de l'Union africaine et salué les progrès notables accomplis par la Force régionale d'intervention. Il a fait observer qu'il importait que la communauté internationale continue d'aider la Force sur le terrain, sur le plan logistique et au niveau du commandement. Il a prié instamment le BRENAC, ainsi que les missions politiques, les missions de maintien de la paix et les autres entités des Nations Unies actives dans la région, d'intensifier les efforts déployés à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie régionale menée par les Nations Unies pour faire face à la menace que représentait la LRA et aux incidences de ses activités.

République centrafricaine

Le 25 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations privées sur la situation en République centrafricaine. Le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a présenté le rapport (S/2013/677) établi par le

Secrétaire général en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) et déclaré que l'augmentation du nombre et de la gravité des actes de violence et des violations des droits de l'homme commises par des éléments armés à l'encontre de la population civile continuait d'avoir des conséquences graves sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire en République centrafricaine. Il a indiqué que les forces armées et les autres services de sécurité du pays n'avaient pas les moyens de s'opposer à ces menaces. Il a fait observer que la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui devait se déployer le 19 décembre 2013, devrait faire face à un certain nombre de difficultés, tant sur plan stratégique qu'opérationnel. L'intervenant a énuméré cinq mesures que la communauté internationale pourrait prendre afin d'apporter son aide à la MISCA. Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mesmin Dembassa Worogagoi, a fait une déclaration. Le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Ahmad Allam-Mi, et l'Ambassadeur et Conseiller principal de la Mission d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Adonia Ayebare, ont également pris la parole lors de la réunion publique.

Au cours des consultations privées qui ont suivi cette réunion, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la détérioration rapide des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en République centrafricaine et ont souligné qu'il importait que le Conseil et la communauté internationale agissent sans plus tarder.

République démocratique du Congo

Le 6 novembre, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation en République démocratique du Congo. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Martin Kobler, et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, ont présenté un exposé au Conseil, par visioconférence sur l'évolution récente de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, et en particulier les éléments positifs sur le terrain.

Le Représentant spécial a annoncé que les succès remportés par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) au cours des jours précédents avaient contraint le M23 à déclarer officiellement, le 5 novembre, qu'il mettait fin à la rébellion et participerait au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi qu'au processus politique. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 s'étaient déjà mis d'accord sur tous les éléments d'un document de paix. Grâce à la déclaration susmentionnée du M23 et à son accueil favorable par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le processus politique était entré dans la phase finale de signature du document. Lors des combats qui avaient fait suite aux bombardements récemment perpétrés par le M23 à Bunagana, la MONUSCO s'était acquittée de sa mission de protection des civils. La MONUSCO était en train d'élaborer un plan de soutien visant à aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à lutter contre d'autres groupes armés, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Elle allait également réfléchir aux mesures qui s'imposaient pour

renforcer la surveillance aux frontières et mieux contrôler ainsi les mouvements d'armes.

De concert avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les envoyés de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, l'Envoyée spéciale avait entrepris une action diplomatique qui avait permis d'aboutir, dans le cadre d'un dialogue politique, à un consensus entre le Gouvernement et le M23. Immédiatement après les récents combats, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avaient tenu en Afrique du Sud, le 4 novembre, un sommet conjoint à l'issue duquel elles avaient publié un communiqué exhortant le Gouvernement et le M23 à honorer les engagements pris à l'issue des négociations de Kampala et à appliquer les mesures convenues. Les deux instances avaient instamment demandé à tous leurs États membres de respecter les engagements qu'ils avaient contractés au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et étaient convenu d'harmoniser l'action qu'elles menaient au titre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de cet instrument. L'Envoyée spéciale a appelé à encourager le rétablissement du contrôle gouvernemental sur le territoire national.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'évolution positive de la situation sur le terrain, qui laissait espérer le retour de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. Ils se sont félicités de l'action diplomatique menée par le Représentant spécial du Secrétaire général et par l'Envoyée spéciale, ainsi que de l'action de la MONUSCO. Ils ont demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo et au M23 de mener le processus politique à son terme et de signer le plus rapidement possible un document de paix, tout en affirmant qu'ils soutenaient les activités menées par le Gouvernement, avec l'aide de la MONUSCO, en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants du M23 et de l'élimination de la menace que représentaient d'autres groupes armés tels que les FDLR. Ils ont également demandé aux signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région de parachever la mise en œuvre des dispositions de ce texte.

Le 14 novembre, le Conseil a publié une déclaration du Président ([S/PRST/2013/17](#)) sur la République démocratique du Congo. Il s'est félicité du fait que le M23 ait décidé de mettre fin à sa rébellion, que le Gouvernement ait réagi favorablement à cette annonce et que les hostilités aient cessé entre la République démocratique du Congo et le mouvement rebelle. Il a également demandé qu'un accord définitif et complet soit rapidement conclu et mis en œuvre. Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la menace persistante que faisaient peser les FDLR sur la région et a souligné qu'il importait, en application de la résolution [2098 \(2013\)](#), de neutraliser aussi bien ces forces que tous les autres groupes armés, en particulier les Forces démocratiques alliées, l'Armée de résistance du Seigneur et divers groupes maï-maï. Le Conseil a également réaffirmé son soutien à la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et demandé à tous les signataires de s'acquitter promptement, pleinement et de bonne foi de leurs obligations respectives.

Libye

Le 4 novembre, par visioconférence, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Tarek Mitri, a rendu compte au Conseil réuni en consultations plénières de l'état d'avancement de l'application de la résolution 2017 (2011). Il a déclaré que la sécurité était encore incertaine en Libye et que la MANUL était préoccupée par l'existence de missiles sol-air portatifs et par le contrôle des matières fissiles à base d'uranium. En application de la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité, la MANUL continuerait de soutenir la lutte de la Libye contre la prolifération des armes et du matériel connexe. Le Représentant spécial s'est félicité que le Gouvernement libyen se soit engagé à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans ce domaine.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les mouvements d'armes d'origine libyenne à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de ce pays et ont demandé la mise en œuvre intégrale des sanctions que le Conseil avait imposées à ce dernier. Ils ont insisté sur le fait que la MANUL devait jouer un rôle plus important à cet égard. Certains membres ont proposé de dépêcher en Libye, en janvier prochain, une mission du Conseil de sécurité.

Le 14 novembre, dans le cadre d'une séance publique, le Conseil a entendu les exposés de la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, sur la situation en Libye. Cette dernière a présenté au Conseil son sixième rapport sur l'application de la résolution 1970 (2011). Tout en se félicitant de la coopération du Gouvernement libyen avec la CPI dans l'affaire Al-Senussi, elle a rappelé à ce dernier qu'il avait l'obligation de remettre Saïf al-Islam Kadhafi à la Cour. Elle s'est également félicitée de la signature d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement libyen et la Cour pénale internationale et a exprimé l'espoir qu'elle contribuerait à mettre fin à l'impunité qui régnait en Libye. Après avoir rappelé les défis que le Gouvernement libyen devait relever et les difficultés auxquelles son propre bureau faisait face, la Procureure a engagé tous les États à soutenir les efforts déployés par la Libye pour devenir une société, au plein sens du terme, sûre et démocratique.

Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Gouvernement libyen pour rétablir la stabilité, développer l'économie, promouvoir la réconciliation nationale et améliorer le système judiciaire. Ils ont appelé toutes les parties libyennes à préserver l'unité et à régler leurs différends par la voie du dialogue. Certains membres se sont félicités de la signature du mémorandum d'accord, qui constitue un progrès notable, et ont souligné qu'il était important que les autorités libyennes et la Cour pénale internationale continuent de se concerter afin de trouver des solutions aux questions en suspens. Certains membres du Conseil ont demandé au Gouvernement de faire en sorte que tous les détenus passent rapidement sous le contrôle réel de l'État. De nombreux membres ont souligné l'importance de l'appui du Conseil à la CPI. Certains ont toutefois émis des réserves à propos d'une autre position adoptée par la Cour pénale internationale dans les affaires *Al-Senussi* et *Saïf al-Islam Kadhafi*, en faisant part de leurs doutes quant à la capacité du Gouvernement de garantir un procès équitable, sachant qu'il continuait de rencontrer de graves difficultés.

Le 26 novembre, le Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a informé le Conseil réuni en

consultations plénières de la recommandation faite par le Secrétaire général d'envoyer un groupe de gardes à la MANUL. Le Directeur a souligné que la situation en matière de sécurité était très instable en Libye et qu'il était urgent de renforcer la protection du personnel et des installations de l'Organisation. Ce contingent de 235 militaires aurait pour mission de protéger les locaux de la Mission.

Se déclarant profondément préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité en Libye, les membres du Conseil ont appuyé cette proposition. Certains membres du Conseil ont émis le souhait que le Secrétariat fournisse davantage de détails sur cette opération et ses incidences financières.

Guinée-Bissau

Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations plénières, sur la situation en Guinée-Bissau. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Jose Ramos-Horta, a présenté deux rapports du Secrétaire général sur la poursuite des activités visant à rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau ([S/2013/680](#)) et sur les activités du BINUGBIS ([S/2013/681](#)). Il a indiqué que les progrès accomplis sur la voie du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau demeuraient lents et souligné qu'afin de garantir le rétablissement au plus vite, il importait de continuer à donner un rang de priorité élevé à la tenue d'élections présidentielle et législatives crédibles et pacifiques le 16 mars 2014. Il a exhorté le Gouvernement de transition à prendre les mesures nécessaires pour que les élections se tiennent en temps opportun.

Le Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères, Fernando Delfim da Silva, le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Antonio de Aguiar Patriota, en sa qualité de Président de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Gumende, au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Youssoufou Bamba, au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont également fait des déclarations.

En consultations plénières, les membres du Conseil ont salué les engagements pris par les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau de lui fournir une assistance électorale. Les membres ont souligné qu'il importait que les élections prévues le 16 mars 2014 en Guinée-Bissau soient ouvertes à tous et se déroulent de façon crédible et pacifique et ont engagé les parties prenantes du pays à créer des conditions favorables à la tenue de ces élections.

Mali

Le 2 novembre, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait l'enlèvement et l'assassinat de deux journalistes français au Mali le jour même.

Somalie

Le 9 novembre, le Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres se sont dits outrés par l'attentat à la bombe perpétré à Mogadiscio, qui

avait fait de nombreux morts et blessés, et dont les Chabab avaient revendiqué la responsabilité. Ils ont rappelé qu'ils soutenaient vigoureusement le processus de paix et de réconciliation engagé en Somalie et réaffirmé leur volonté d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale et la Somalie pour éliminer la menace que les Chabab faisaient peser sur le pays et la région tout entière.

Le 12 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2124 \(2013\)](#), dans laquelle il a autorisé l'Union africaine à proroger le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 31 octobre 2014, prié l'Union africaine de porter les effectifs de l'AMISOM à un maximum de 22 126 agents et décidé d'amplifier le dispositif d'appui logistique aux membres de l'armée nationale somalienne menant des opérations conjointes avec l'AMISOM.

Le 18 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2125 \(2013\)](#), dans laquelle il a décidé de reconduire, pour une nouvelle période de 12 mois, l'autorisation de mener des opérations de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Somalie/Érythrée

Le 26 novembre, le Conseil a entendu, en consultations plénières, l'Ambassadeur Oh Joon, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [751 \(1992\)](#) et [1907 \(2009\)](#) sur la Somalie et l'Érythrée. Celui-ci a fait rapport au Conseil sur les travaux que le Comité avait effectués, pendant les 120 derniers jours, sur la question du charbon de bois, notamment sur les conseils donnés aux États Membres sur l'interdiction visant le charbon de bois. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait fait des propositions visant à limiter les exportations de charbon de bois à partir de la Somalie et indiqué qu'il était en train d'élaborer un projet de notice d'aide à l'application des résolutions. S'agissant de l'Érythrée, le Président a informé le Conseil qu'il organiserait une rencontre entre le Gouvernement érythréen et le Groupe de contrôle à Paris en décembre 2013 en vue de promouvoir une collaboration constructive.

Les membres du Conseil ont salué l'élaboration d'une Notice d'aide à l'application des résolutions et souligné qu'il importait d'appliquer toutes les sanctions imposées à la Somalie dans les résolutions pertinentes. Ils ont également salué les activités du Président visant à réunir le Gouvernement érythréen et le Groupe de contrôle et ont dit s'attendre au succès de la rencontre à Paris.

Soudan et Soudan du Sud

Le 6 novembre, le Conseil a entendu le Département des opérations de maintien de la paix, en consultations plénières, sur les atteintes à la sécurité du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et d'autres entités des Nations Unies, commises au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont fait part des graves préoccupations que leur inspirait la multiplication des exactions (attaques, harcèlement, détentions, pillages et entraves aux opérations menées par le personnel des Nations Unies dans le pays), commises principalement par les forces de sécurité du Soudan du Sud, et exigé que les autorités prennent immédiatement des mesures visant à garantir le strict respect de l'accord conclu avec la MINUSS sur le statut des forces et traduisent en justice les auteurs de ce type d'actes illégaux.

Le 11 novembre, le Conseil a entendu, en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Ging, sur l'évolution récente des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment sur le référendum unilatéral organisé par la communauté Ngok Dinka, la visite à Abyei du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et sur l'état d'avancement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite proposée dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Les membres du Conseil ont exhorté le Soudan et le Soudan du Sud à véritablement mettre en œuvre le consensus auquel étaient parvenus les deux chefs d'État et à accélérer la création de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la mise en place des organes de l'Administration, du Conseil et du Service de police de la zone d'Abyei.

Les membres du Conseil ont répété qu'ils s'opposaient à toute action unilatérale concernant le statut final d'Abyei, exprimé leurs inquiétudes quant à l'aggravation possible des tensions pendant les migrations de la saison sèche et engagé toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation. Les membres du Conseil ont déploré le fait que la campagne de vaccination contre la poliomyélite n'ait pas commencé comme prévu et exhorté le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord à coopérer pleinement avec les organismes humanitaires des Nations Unies afin de garantir que la campagne commence le plus tôt possible et se déroule en toute sécurité et sans incidents.

Le 18 novembre, le Conseil a entendu, en séance publique, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, Hilde Johnson, sur les derniers événements au Soudan du Sud et les activités de la Mission. Le Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Francis Deng, a également fait une déclaration. Après la séance publique, le Conseil a entendu, en consultations privées, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont félicité la MINUSS pour ses travaux et se sont déclarés gravement préoccupés par les atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain.

Le 20 novembre, le Conseil a entendu, en consultations plénières, l'Ambassadrice María Cristina Perceval, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, sur les derniers travaux du Comité. Les membres du Conseil ont dit demeurer préoccupés par la situation au Darfour sur le plan de la sécurité et des conditions humanitaires et par les violations du régime de sanctions commises par le Gouvernement soudanais. Les membres du Conseil ont félicité le Comité pour ses travaux et salué le fait que le Gouvernement soudanais ait approuvé la visite au Soudan proposée par la Présidente du Comité.

Le 25 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2126 \(2013\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour une période de six mois.

Le 25 novembre également, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, condamnant très fermement l'attaque perpétrée le 24 novembre près de Kabkabiya, dans le Darfour septentrional, par des assaillants armés non identifiés contre une patrouille de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au

Darfour (MINUAD), au cours de laquelle l'un des soldats de la paix rwandais avait été tué. Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances à la famille du soldat de la paix tué, ainsi qu'au Gouvernement rwandais et à la MINUAD. Ils ont demandé au Gouvernement soudanais d'ouvrir rapidement une enquête sur l'attaque et d'en traduire les responsables en justice. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement la MINUAD et demandé à toutes les parties au Darfour de coopérer pleinement avec elle.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 19 novembre, le Conseil a tenu sa réunion d'information mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait observer qu'au cours des quatre mois qui avaient suivi la reprise des négociations directes, le processus avait subi d'importants revers, causés par une série d'annonces de projets d'implantation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui avait également entraîné la démission des négociateurs palestiniens. Il a indiqué que le projet, annoncé le 13 novembre, de construction de quelque 24 000 logements, notamment dans la zone E-1, était particulièrement préoccupant, car il était incompatible avec l'objectif de la solution des deux États faisant l'objet des négociations. Il a rappelé que les Nations Unies estimaient que les activités de peuplement étaient contraires au droit international et faisaient obstacle à la paix et que le Secrétaire général attendait du Gouvernement israélien qu'il mette un terme à ces projets. Les parties devaient redoubler d'efforts et s'abstenir de toute action susceptible de miner la confiance et l'esprit des pourparlers. Il a fait observer que la situation demeurerait tendue sur le terrain et que les forces de sécurité israéliennes continuaient de procéder à des fouilles et des arrestations. Les actes de violence entre colons et Palestiniens se poursuivaient quotidiennement dans toute la Cisjordanie, et les démolitions continues de structures palestiniennes dépourvues d'autorisations officielles étaient préoccupantes. La situation à Gaza se détériorait une fois de plus, y compris sur le plan socioéconomique, en raison notamment des crises de l'énergie et de la construction. Israël a été exhorté à réexaminer d'urgence sa décision de mettre temporairement fin aux importations de matériaux de construction à Gaza. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'était aggravée et a encouragé tous les donateurs à augmenter leurs contributions. Abordant le volet Liban du dossier, il a rappelé que le Secrétaire général avait condamné l'attaque terroriste du 19 novembre, qui visait apparemment l'ambassade de la République islamique d'Iran.

Lors des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux négociations et salué les qualités de dirigeants dont avaient fait preuve le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu. Nombre d'entre eux ont fait part des graves préoccupations que leur inspirait le projet d'implantation d'une colonie de peuplement de grande envergure, récemment annoncé par Israël, et ont condamné celui-ci. De nombreux membres ont aussi souligné la nécessité d'améliorer les conditions de vie des populations dans la bande de Gaza et de respecter les intérêts légitimes des parties en matière de sécurité.

Iraq

Le 25 novembre, le Conseil a tenu une réunion d'information, suivie de consultations plénières, sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Nikolay Mladenov, a fait une déclaration sur la situation en Iraq et les activités menées au cours des quatre derniers mois par la MANUI. Il a fait observer que de nombreux responsables politiques, religieux, tribaux et civils irakiens avaient participé à la Conférence sur la paix sociale, signé un code national d'honneur et s'étaient engagés à maintenir l'unité de l'Iraq et de son peuple. Il a salué l'adoption de la nouvelle loi électorale générale et dit espérer que tous les responsables politiques irakiens tireraient parti de l'élan actuel et s'achemineraient vers un processus global de dialogue et de réforme et tiendraient des élections législatives d'ici au 30 avril 2014. Il a également salué l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït. Il s'est cependant dit préoccupé par les problèmes persistants sur le plan politique et sur celui de la sécurité en Iraq, notamment la multiplication des actes de violence confessionnelle et des attaques terroristes.

En consultations privées, les membres du Conseil ont fait part de leur plein appui aux activités de la MANUI et aux travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI. Les membres du Conseil ont salué le dialogue politique récent et l'amélioration continue des relations entre l'Iraq et le Koweït et souligné combien il importait d'appliquer la résolution [2107 \(2013\)](#). Ils ont engagé tous les responsables politiques et religieux irakiens à faire avancer le dialogue politique et la réconciliation nationale et à promouvoir la paix et le développement en Iraq. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant la détérioration des conditions de sécurité en Iraq et les conséquences de la crise syrienne sur l'Iraq.

À l'issue des consultations, le Conseil a fait une déclaration à la presse, condamnant la dernière vague de violence survenue récemment en Iraq et réaffirmant son soutien à la paix et à la stabilité en Iraq.

Liban

Le 19 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné les attaques terroristes menées contre l'ambassade de la République islamique d'Iran à Beyrouth et a invité tous les Libanais à protéger l'unité nationale face aux atteintes à la stabilité dans le pays. Les membres du Conseil ont aussi souligné qu'il importait que toutes les parties respectent la politique libanaise de dissociation, conformément à l'engagement qu'elles avaient pris dans la Déclaration de Baabda.

Le 26 novembre, lors de consultations plénières, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont rendu compte au Conseil de la mise en œuvre de la résolution [1701 \(2006\)](#) et des activités menées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ces quatre derniers mois. Le Coordonnateur spécial a indiqué que la situation le long de la Ligne bleue dans la zone d'opérations de la FINUL demeurait calme, même si les attaques terroristes perpétrées ces derniers mois à Beyrouth et à Tripoli, en particulier l'attentat commis à l'extérieur de l'ambassade de la République islamique d'Iran à Beyrouth, constituaient une nouvelle évolution dangereuse. Il a ajouté qu'aucun progrès concret n'avait été

accompli vers l'objectif d'un cessez-le-feu permanent et a invité toutes les parties à réaffirmer leur attachement à la Déclaration de Baabda et à la politique de dissocation et à former un nouveau gouvernement dès que possible. Il s'est inquiété des répercussions sur le Liban de la violence qui fait rage en République arabe syrienne, en particulier l'afflux de près d'un million de réfugiés syriens et la montée des tensions sectaires, et a fait observer que le Président Michel Sleiman et les forces armées libanaises jouaient un rôle important dans le maintien de la stabilité au Liban. Il a fait des recommandations au Conseil concernant le Groupe international d'appui au Liban et son action. Il s'est dit frustré par l'absence de progrès concernant les violations de l'espace aérien libanais par Israël et son occupation de la partie septentrionale du village de Ghajar, ainsi que par le fait que le Hezbollah et d'autres groupes armés continuent de détenir des armes, sur lesquelles l'État libanais n'a aucun contrôle.

La majorité des membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face aux violations par Israël de la souveraineté libanaise et se sont dits favorables à la politique libanaise de dissocation du conflit en République arabe syrienne. Certains ont souligné qu'il fallait lutter contre le trafic d'armes à travers la frontière syro-libanaise et désarmer les acteurs non étatiques libanais, notamment le Hezbollah. Les membres du Conseil se sont aussi inquiétés des répercussions sur le Liban de la crise syrienne.

À l'issue de consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de la création du Groupe international d'appui au Liban, a appelé toutes les parties libanaises à respecter la politique de dissocation et s'est exprimé en faveur de la paix et de la stabilité au Liban.

République arabe syrienne

Le 4 novembre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a informé le Conseil des conditions humanitaires dans la République arabe syrienne. Elle a indiqué que la situation se détériorait rapidement, le nombre de personnes en détresse atteignant 9,3 millions, dont 6,5 millions de déplacés internes. Elle a proposé de définir des zones cibles qui pourraient être utilisées pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration faite par le Président du Conseil le 2 octobre (S/PRST/2013/15). Elle a aussi rappelé qu'elle avait auparavant engagé les États Membres à exercer des pressions sur toutes les parties au conflit pour qu'elles prennent des mesures précises en vue d'améliorer l'accès à l'aide et de remédier à la situation humanitaire.

Certains membres du Conseil ont fait des déclarations. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la situation humanitaire en République arabe syrienne et ont invité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à continuer de jouer un rôle de premier plan dans les opérations humanitaires dans ce pays, en soulignant qu'il fallait redoubler d'efforts pour donner suite à la déclaration faite par le Président du Conseil le 2 octobre.

Le 5 novembre, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé présenté par la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU en République arabe syrienne, Sigrid Kaag, sur la suite donnée à la décision du Conseil exécutif de l'OIAC relative à la destruction des armes chimiques syriennes et à la résolution

2118 (2013) du Conseil. La Coordinatrice spéciale a confirmé que, depuis l'adoption de la résolution, des mesures importantes avaient été prises et certains objectifs avaient été atteints; 21 des 23 sites déclarés par la République arabe syrienne avaient notamment été inspectés, le Gouvernement avait procédé à la destruction fonctionnelle de son arsenal chimique en la présence d'équipes de vérification de l'OIAC et avait soumis une déclaration formelle initiale à l'Organisation, conformément à la Convention sur les armes chimiques. La Mission conjointe continuerait de surveiller la sécurité dans les deux sites qui n'ont pas été visités et effectuerait une visite dès que les conditions le permettraient. Les membres de la Mission se sont félicités que ces activités aient été conduites dans les délais voulus. La Coordinatrice spéciale a aussi indiqué qu'à ce jour, 9,7 millions d'euros avaient été versés à l'OIAC et au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et a remercié les États Membres qui ont versé des contributions. Elle a souligné que d'ici au 15 novembre, le Conseil exécutif de l'OIAC devrait avoir arrêté le plan général de destruction des armes chimiques syriennes, ainsi que les domaines dans lesquels une aide supplémentaire des États Membres pourrait être nécessaire. Elle a réaffirmé que l'élimination de tous les équipements et matières liés aux armes chimiques relevait de la responsabilité du Gouvernement de la République arabe syrienne, à qui il incombait en outre au premier chef d'assurer la sécurité du personnel de la mission conjointe. Elle a exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité continuerait d'apporter son ferme soutien et de fournir une aide active dans les mois à venir.

Les membres du Conseil ont salué à l'unanimité les progrès accomplis à ce jour dans la vérification et la destruction d'armes chimiques syriennes. Ils ont salué le courage et la détermination dont a fait preuve le personnel de la Mission conjointe en s'acquittant de ses tâches dans des conditions difficiles et précaires, ainsi que les efforts acharnés déployés par le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de l'OIAC pour faire avancer lesdits travaux. Certains ont loué l'efficacité avec laquelle le Gouvernement de la République arabe syrienne s'acquitte des obligations que lui impose la résolution 2118 (2013) et ont réaffirmé que la coopération active et soutenue du Gouvernement, notamment pour assurer la sécurité nécessaire à la conduite des travaux de la Mission conjointe en Syrie, était essentielle pour permettre la destruction des armes chimiques syriennes. Quelques-uns ont fait observer que la communauté internationale devait rester vigilante et s'assurer que la déclaration initiale syrienne était complète. D'autres ont souligné l'importance que revêt le processus politique, qui représente la seule solution envisageable au conflit syrien, et ont recommandé de convoquer rapidement la Conférence de Genève II. D'autres ont aussi appelé à une égale coopération de la part des autorités syriennes pour ce qui est de faciliter l'accès à l'aide humanitaire.

Le 28 novembre, le Président du Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a fermement condamné l'attaque au mortier perpétrée le 28 novembre contre l'ambassade de la Fédération de Russie à Damas, qui a tué une personne et en a blessé neuf autres. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations constituait l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité internationales et ont réitéré leur détermination à combattre ce fléau par tous les moyens.

Yémen

Le 27 novembre, le Conseil s'est réuni en consultations plénières et a entendu un exposé présenté par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, sur la situation au Yémen. Le Conseiller spécial a indiqué que la Conférence de dialogue national entrait dans sa dernière phase et que le Yémen avait accompli des progrès remarquables malgré des difficultés évidentes. Il a ajouté que la situation en matière de sécurité continuait de poser des problèmes et que certaines personnes s'opposaient à la tenue de la Conférence et a fait observer que le Conseil devait continuer de suivre la question et prendre les mesures voulues.

Les membres du Conseil ont félicité le Conseiller spécial pour son travail et ont exprimé l'espoir que la Conférence de dialogue national se conclue rapidement. Ils ont souligné que le Conseil devait appuyer fermement le processus de transition politique et envoyer un message clair à ceux qui cherchaient à y faire échec.

À l'issue de consultations privées, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a exprimé son soutien au processus de transition politique au Yémen et aux efforts déployés par le Gouvernement du Yémen pour protéger la sécurité, promouvoir le développement social et économique et encourager des réformes politiques, économiques et dans le domaine de la sécurité. Il a exprimé l'espoir que la Conférence de dialogue national trouve une conclusion rapide, fondée sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son dispositif d'application. Il s'est inquiété des tentatives visant à entraver le processus politique et à fragiliser le Gouvernement yéménite.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 12 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2123 \(2013\)](#) en vue de proroger le mandat de la Force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) d'une nouvelle année.

Après l'adoption de la résolution [2123 \(2013\)](#), le Conseil a tenu un débat sur la Bosnie-Herzégovine, au cours duquel le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a fait le bilan de la situation dans le pays. Il a indiqué que la situation politique n'avait guère changé par rapport à six mois auparavant et que certains problèmes faisant obstacle à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et à l'état de droit en Bosnie-Herzégovine continuaient de l'inquiéter. Il a estimé que la présence des missions militaires de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord devait se poursuivre et s'est félicité de l'adoption de la résolution [2123 \(2013\)](#) prorogeant le mandat de l'EUFOR. Il a souligné que ces 20 dernières années, la Bosnie-Herzégovine avait bénéficié d'une situation régionale particulièrement favorable et que la communauté internationale devait rester mobilisée pour encourager la réalisation de progrès dans le pays et aider les dirigeants à atteindre leurs objectifs communs.

Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils respectaient la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et ont déploré la situation politique actuelle dans le pays. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à la pleine application de l'Accord de paix et ont invité tous les partis et les dirigeants politiques à s'engager de bonne foi dans un dialogue et à adopter des mesures de confiance en vue de

trouver des solutions généralement acceptables ouvrant la voie à des réformes socioéconomiques et structurelles, en stricte conformité avec l'Accord de Dayton.

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999)
et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

Lors du débat tenu le 19 novembre, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Farid Zarif. Le Représentant spécial a fait observer que le déroulement harmonieux des élections municipales au Kosovo, le 3 novembre, constituait une étape importante dans la mise œuvre du premier accord du 19 avril sur les principes régissant la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade et a indiqué qu'en dépit des problèmes survenus dans la partie nord de Mitrovica le jour de l'élection, un nouveau vote organisé dans les trois bureaux concernés s'était déroulé sans heurt le 17 novembre. Il a souligné que la MINUK continuait d'axer ses efforts et ses ressources sur l'appui au processus politique mené sous la conduite de l'UE et l'exécution de son mandat. Il a conclu que les membres du Conseil continuaient de jouer un rôle de premier plan en appuyant le processus en cours au Kosovo. Le Premier Ministre serbe, Ivica Dacic, a déclaré que la Serbie s'était engagée à poursuivre des négociations actives et constructives avec Pristina, ainsi qu'à appliquer les accords conclus à ce jour. Il a réaffirmé que le dialogue en cours à Bruxelles avait un caractère neutre et que le désir de normaliser les relations entre Belgrade et Pristina ne signifiait pas que la Serbie avait modifié sa position concernant la non-acceptation de la déclaration universelle d'indépendance du Kosovo. Le Premier Ministre du Kosovo, Hashim Thaci, a rendu compte au Conseil de l'évolution récente de la situation au Kosovo et a confirmé sa détermination à poursuivre le dialogue avec la Serbie.

Les membres du Conseil se sont dits favorables au dialogue facilité par l'UE et ont appelé à la mise en œuvre des accords conclus par les deux parties. Certains ont exprimé des craintes à propos du retour des réfugiés et des déplacés serbes. D'autres ont salué les progrès accomplis par le Kosovo en tant qu'État indépendant, tandis que d'autres ont réaffirmé leur appui à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Serbie, ont souligné que la résolution 1244 (1999) demeurerait pleinement en vigueur et constituait le fondement juridique international pour le règlement de la question du Kosovo et ont estimé à cet égard que la MINUK devait maintenir sa présence au Kosovo, car elle y jouait un rôle d'une importance critique.

Questions thématiques

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 11 novembre, le Conseil, réuni en consultations plénières, a entendu un exposé présenté par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Sylvie Lucas (Luxembourg), sur les activités menées par le Comité, et a eu un échange de vues sur les rapports de son groupe d'experts. La Présidente a présenté le rapport trimestriel du Comité. Les membres du Conseil ont recommandé de donner efficacement suite à toutes les résolutions pertinentes et ont encouragé le Comité à continuer de jouer un rôle important. Ils ont aussi souligné qu'il importait de parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques et de préserver la paix et la stabilité dans la

péninsule et en Asie du Nord-Est. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à une solution pacifique, diplomatique et politique et ont salué les initiatives récemment prises par les parties concernées à cet égard. Certains ont appelé à une reprise rapide des pourparlers à six pays et invité à donner pleinement suite sans tarder à la déclaration conjointe du 19 septembre 2005. D'autres ont demandé instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter des obligations imposées par les résolutions pertinentes du Conseil, de faire preuve de sa volonté de participer à des pourparlers sur la dénucléarisation et d'abandonner ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques.

Paix et sécurité en Afrique

Le 12 novembre, le Conseil a tenu des consultations à huis clos en vue d'examiner un projet de résolution relatif à la demande de report des poursuites engagées par la Cour pénale internationale contre le Président et le Vice-Président du Kenya. Les membres du Conseil ont pris note des préoccupations exprimées par les pays africains et du rôle important joué par le Kenya dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales, ainsi que dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont reconnu que le Kenya et d'autres pays africains faisaient face à des défis à la paix et à la sécurité. Le projet de résolution n'a toutefois pas fait l'objet d'un accord car les membres ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'applicabilité de l'Article 16 du Statut de Rome.

Le 15 novembre, le Conseil a voté sur le projet de résolution relatif à la demande de report des poursuites engagées contre le Président et le Vice-Président du Kenya. Avec sept voix pour et huit abstentions, le projet n'a pas été adopté. Les membres du Conseil sont intervenus pour expliquer leur vote. Certains ont encouragé le Conseil à prendre des mesures en vue de satisfaire à la demande des États africains. D'autres ont souligné que la Cour pénale internationale elle-même et l'Assemblée des États parties au Statut de Rome seraient les mieux à même de répondre aux problèmes soulevés.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 27 novembre, lors d'une séance publique du Conseil, les présidents du Comité créé par les résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et des comités créés par les résolutions [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste et [1540 \(2004\)](#) ont présenté des exposés. Au nom des trois comités, le Président du Comité créé par les résolutions [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#), l'Ambassadeur Quinlan, a présenté les travaux accomplis par les comités depuis le dernier exposé en mai 2013, et défini des orientations pour les activités futures. En leur qualité de présidents des comités créés par les résolutions [1373 \(2001\)](#) et [1540 \(2004\)](#), l'Ambassadeur Loulichki et l'Ambassadeur Oh Joon ont présenté les principales activités de leurs comités respectifs. Ils ont déclaré qu'ils étaient disposés à tenir des réunions périodiques afin d'améliorer la coordination de leurs travaux, non seulement sur le plan de l'assistance, du partage de l'information et de la communication, mais également en ce qui concerne la planification et la conduite des visites de terrain, ainsi que la formation du personnel.

Les membres du Conseil ont salué le travail accompli par les comités et ont assuré ceux-ci de leur soutien. Ils ont aussi souligné qu'il importait que ces comités continuent de s'acquitter de leur mandat et qu'ils renforcent leur coordination et leur coopération avec les États Membres, avec l'aide des groupes d'experts compétents.